

**COLLECTIF CONTRE LA PRIVATISATION DE L'AÉROPORT
TOULOUSE-BLAGNAC / CCNAAT**

32, avenue Lamartine 31100 Toulouse - Tel : 06 25 43 22 33
www.facebook.com/collectifcontreprivatisationaeroporttoulouse



Toulouse le 22 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Divorce à la chinoise

Le Collectif contre la privatisation de l'aéroport, le CCNAAT et les riverains soutiennent avec enthousiasme les syndicats dans leur action contre CASIL Europe

Le combat que mène le Collectif contre la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, réunit depuis 4 ans maintenant, des organisations associatives (les comités de quartiers ou communes survolées), politiques et syndicales de l'agglomération toulousaine, des élus et des citoyens.

La force de ce collectif, épaulé depuis le début par son avocat Maître Légevaques est de pouvoir agir dans sa formation plénière pour demander au tribunal administratif la nullité des actes administratifs devant entraîner la nullité de l'acte de vente et depuis peu pour obtenir l'engagement des collectivités locales à ses côtés.

Aujourd'hui, les 3 syndicats départementaux FSU, CGT, SUD partent à l'avant-garde du combat judiciaire car leur intérêt à agir ne pourra pas être contesté.

En demandant la mise sous main de justice des actions appartenant à CASIL EUROPE tant que les litiges sur la cession n'auront pas été définitivement tranchés, les syndicats défendent l'intérêt général.

En assignant l'Etat et les collectivités locales, ils entendent pousser chacun des acteurs de mélodrames dans leur retranchement.

L'heure de vérité va sonner : il ne sera plus possible de se cacher derrière des arguties ou des accords négociés dans les couloirs.

Ils devront donner une réponse claire : oui ou non s'associent-ils à notre démarche qui consiste à séquestrer les actions de CASIL sans que cela ne gêne la gestion de la société ?

Nous soutenons donc cette procédure avec force et enthousiasme, fidèles à notre engagement initial : redonner la responsabilité à la puissance publique et maîtriser le trafic aérien de l'aéroport le plus urbanisé de France avec Orly.

Tout se jouera ce mois de mars à Paris, à la cour administrative d'appel tout d'abord le 11 mars et au tribunal de commerce le 13 mars

Vous trouverez ici le texte intégral de l'assignation

<https://goo.gl/TRvzrg>